

Transports en commun : bénéficiaire de tarifs réduits

31 janvier 2022

Présentation

La tarification solidaire sur le réseau des transports publics Tan permet de moduler le prix payé par l'utilisateur en fonction des ressources perçues par le foyer auquel il appartient.

- [Site Tan : Tarification Solidaire](#)

Conditions

Le dispositif « Tarification Solidaire Transport » mis en place par Nantes Métropole permet aux foyers dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 900 de pouvoir bénéficier d'un tarif réduit, voire la gratuité pour un abonnement à la formule illimitée de la carte Libertan sur le réseau de transports en commun de Nantes Métropole.

Les droits sont accordés pour un an.

Démarches

Avant de vous déplacer au Pôle Solidarités de Saint-Sébastien sur Loire où l'évaluation des droits sera effectuée, vous pouvez vérifier votre éligibilité sur Nantesmetropole.fr (lien ci-dessous)

- [Faire une simulation de tarification solidaire](#)
- [Bénéficiaire d'un tarif TAN adapté à ses ressources \(Nantes Métropole\)](#)

Le dossier complété est ensuite transmis à la Tan. Si vous êtes déjà abonné Tan, vos droits seront activés sur votre carte Libertan actuelle. Dans le cas contraire, une carte vous sera expédiée par courrier à domicile.

Les permanences sans rendez-vous ont lieu au Pôle Solidarités le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30.

Contact : 02 40 80 85 80 et polesolidarites@saintsebastien.fr

Pièces à fournir

Pour bénéficier de cette aide, merci de fournir les pièces justificatives suivantes :

- Une pièce d'identité avec photo.
- Une photo d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois.
- Une attestation de paiement Caf ou MSA de moins de trois mois pour les allocataires Caf ou MSA.
- Le dernier avis d'imposition si vous n'êtes pas allocataire Caf ou MSA.
- Un RIB (sauf pour les bénéficiaires de la gratuité).
- Si vous avez moins de 25 ans et êtes fiscalement rattaché à vos parents, leur attestation Caf ou MSA ou leur avis d'imposition.
- Pour les personnes en cours de régularisation administrative ou en situation de handicap et allocataire de l'AAH: merci de prendre contact avec le CCAS.

Contact

Pôle solidarités

7 rue du Petit Anjou
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 80

[Écrire](#)

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Jeudi : 13h30 - 17h30

■

- [Contact](#)